

**OPÉRATION VIR'VOLT
PAYS DE SAINT BRIEUC
PREMIERS BILANS ET PERSPECTIVES**



Conférence de presse

Le mardi 17 novembre 2009 à 10H00 - PLERIN

SOMMAIRE

1 - LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, UNE PROBLÉMATIQUE PRÉOCCUPANTE

2 - L'OPÉRATION VIR'VOLT

3 - PREMIERS PROJETS ET PREMIERS RÉSULTATS

4 - LES PARTENARIATS MIS EN PLACE

**5 – PREMIER CAS CONCRET : L'OPÉRATION VIR'VOLT -
Cible « logements privés » - quartiers de Binic et Robien**

6 - DEUXIÈME CAS CONCRET – L'OPÉRATION BOULANGERIES

7 - LES ACTEURS DU PLAN ÉCO - BRETAGNE

8 - LES AUTRES PARTENAIRES

1 – LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, UNE PROBLÉMATIQUE PRÉOCCUPANTE

→ EN France

La consommation nationale d'électricité est en augmentation permanente. Année après année, les records de puissance sur les réseaux sont régulièrement battus. Du 5 au 7 janvier 2009, suite à une période de grand froid, les pics historiques ont été successivement dépassés pour atteindre 92 400 MW, surpassant ainsi de près de 4 % le précédent record de consommation de 88 960 MW atteint en décembre 2007.

Pourquoi ?

- Le développement des usages de l'électricité est d'abord dû à l'augmentation de la clientèle raccordée en basse tension (clientèle domestique, professionnels (professions libérales, entreprises de services, services publics...), la consommation industrielle s'étant stabilisée depuis plusieurs années.

Conséquences :

- En période de pointe, la production nucléaire de base est complétée essentiellement par une production issue de combustibles fossiles. **Cette production est alors fortement émettrice de CO₂.**
- De plus, la croissance des consommations nécessite des investissements importants pour le renforcement et l'extension des réseaux de transport et de distribution d'électricité. **En 6 ans, les investissements de RTE auront quasiment doublé pour atteindre plus d'un milliard d'euros prévus en 2009 (source : RTE).**

→ EN BRETAGNE

Compte tenu de sa situation géographique et du fait que la Bretagne ne produise que 7 % de son énergie, celle-ci est très largement contributrice à la tendance générale puisque sur les dix dernières années, le taux de croissance annuel moyen est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale (2,7 % contre 1,3 %). Ainsi, le 7 janvier 2009, le pic de consommation atteignait 17 000 MW dans l'Ouest, en augmentation de 6 % par rapport au précédent record (et de 13 % par rapport au pénultième en janvier 2006).

Aussi, l'Etat, l'ADEME et le conseil régional de Bretagne, dans le cadre du Plan Éco-Énergie Bretagne, entendent répondre à ce double enjeu de production et de maîtrise de l'électricité.

Lors du Comité Régional de Concertation sur l'électricité, RTE a présenté le résultat d'études qui ont permis d'identifier des zones particulièrement fragiles du point de vue de leur approvisionnement électrique. Il a alors été décidé d'examiner la faisabilité d'une opération pilote de maîtrise de la demande d'électricité sur une de ces zones.

C'est ainsi qu'est née l'Opération Vir'Volt sur le Pays de Saint Brieuc.

Objectif : tester des actions de « maîtrise de la demande d'électricité ».

2 – L'OPÉRATION VIR'VOLT



C'est le territoire du Pays de Saint-Brieuc qui a été retenu pour expérimenter cette opération pilote. Le Syndicat Mixte du Pays de Saint Brieuc est ainsi devenu le maître d'ouvrage de l'Opération Pilote de Maîtrise de la Demande d'Électricité (baptisée opération VIR'VOLT). L'animation de l'opération a été confiée au cabinet Énergies Demain et à l'association Progener (Espace INFO->ENERGIE de Saint Brieuc).

L'opération a été lancée il y a 18 mois, et de nombreux partenaires et porteurs de projets se sont engagés dans le cadre de l'opération.

L'opération est menée en 2 phases :

- ▶ Une phase test de 2 ans (2008 – 2010), visant à expérimenter un ensemble d'actions sur un large panel de cibles (logement, commerces, industries, éclairages publics, bureaux...).

L'objectif de cette phase pilote est d'identifier les freins et les conditions de reproductibilité : rentabilité et besoins de financements, blocages techniques, organisationnels ou réglementaires, besoins de formation...

- ▶ Une phase de déploiement de 3 ans (2010 – 2013), visant à étendre et à démultiplier les actions, dont l'intérêt et la reproductibilité auront été démontrés.

Cette phase permettra d'obtenir des résultats visibles à l'échelle du territoire, l'objectif prévisionnel étant d'atteindre une économie globale d'électricité de 78 GWh/an (6 %), et de réduire la puissance appelée en période de pointe de 20 MW environ (10 %).

3 - PREMIERS PROJETS, PREMIERS RÉSULTATS

Plusieurs projets concrets (travaux de rénovation électrique, d'isolation, actions de sensibilisation...) sont déjà à l'œuvre, et donnent des premiers résultats. Ainsi, 70 projets ou actions collectives ont été lancés dans le cadre de l'opération Vir'Volt, par les différents partenaires. Parmi ces 70 projets, 25 sont actuellement en phase de réalisation concrète (travaux...).

Quelques exemples de projets réalisés et leurs résultats :

- **NETTO Saint-Quay-Portrieux**

Le gérant de cette marque a entrepris des travaux de rénovation de son magasin, incluant :



- La pose de rideaux de nuit sur certains meubles froids (diminution des groupes froid la nuit et diminution de la consommation de chauffage en matinée)
- Baisse de la consommation de ces meubles froid pendant la nuit (puisqu'ils se refroidissent moins vite)
- Le remplacement de l'intégralité des meubles froids négatifs, par des équipements plus performants, avec porte.
- La rénovation de l'ensemble de l'éclairage du magasin, avec pose de luminaires « T5 » (20 à 30% plus économes que les tubes fluorescents classiques).

État d'avancement : ces travaux sont réalisés et la période hivernale va permettre d'évaluer précisément et réellement l'impact en termes d'économies de charge pour l'entreprise, et pour le réseau électrique...

- **Société Ludovic Le Gall, ZI Les Châtelets, Ploufragan**



L'entreprise a réalisé une extension de ses bâtiments de bureaux, en faisant le choix de la performance énergétique : optimisation des apports solaires ; éclairage économe (tube T5) avec détection de présence et gradation en fonction de la luminosité ambiante; ventilation double flux permettant de récupérer la chaleur de l'air extrait pour réchauffer l'air entrant; isolation renforcée; chauffage électrique programmé et équipé d'un pilotage dynamique en fonction de la charge sur le réseau électrique. Les travaux réalisés ont également porté sur la partie existante du bâtiment.

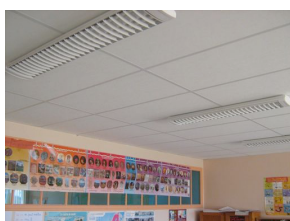
État d'avancement : travaux réalisés. Des sous-comptages ont été posés pour permettre d'évaluer précisément la consommation électrique de l'extension, et la consommation de la partie existante.

- **Collège De Vinci, Saint-Brieuc**

Le Conseil Général réalise actuellement des travaux de mise aux normes électriques sur cet établissement. Dans ce cadre, il a été intégré la rénovation complète de l'installation d'éclairage, avec pose de luminaires performants T5, associés à des détecteurs de présence et une gradation automatique en fonction de la luminosité extérieure.

État d'avancement : la réception de ces travaux est prévue pour la fin décembre. Une campagne de mesure sera alors réalisée pour valider les économies d'électricité générées...

- **École de Moncontour**



Suite au diagnostic réalisé conjointement par le Syndicat Départemental d'Electricité et Progener, le Conseil Municipal a entrepris des travaux d'isolation des combles (pose de laine de verre, 20 cm). Sur une des ailes du bâtiment, la dépose des faux-plafonds et des vieux luminaires étant nécessaires, la mairie en a profité pour faire changer les luminaires en les remplaçant par des (désormais fameux) tubes T5.

État d'avancement : opération réalisée. Celle-ci a permis de réduire de plus de 20% la puissance d'éclairage installée, et devrait générer environ 1380 kWh d'économies par an. Il est prévu d'étendre le renouvellement des luminaires à l'ensemble du bâtiment. D'autres actions doivent encore être mises en œuvre dans les mois qui viennent : calorifugeage de la chaudière et des canalisations ; pose d'un programmateur sur le circulateur...

▪ **Éclairage public de la ville de Lamballe**

Des nouveaux lampadaires très basse consommation, à LED (diodes électroluminescentes), ont été installés dans certains quartiers résidentiels (ex : rue de la Clôture). Ils ne consomment que 29 W chacun, contre 70 à 100 W pour les sources lumineuses classiques, soit une économie de 50 à 70%. Ces candélabres sont particulièrement adaptés à l'éclairage des lotissements.

Des modifications vont être réalisées pour « sectoriser » l'éclairage public de la ville, c'est-à-dire pouvoir faire passer certains secteurs résidentiels en éclairage semi-permanent (extinction entre minuit et 6h), tout en conservant un éclairage permanent sur les axes de circulation.

Une « réduction de puissance » sera appliquée sur l'éclairage de ces axes de circulation entre minuit et 6h, en abaissant la tension de 230 V à 190 V, afin de réduire l'intensité de l'éclairage et de diminuer les consommations électriques.

État d'avancement : En cours de réalisation. Ces travaux, réalisés par le Syndicat Départemental d'Électricité devraient générer au total plus de 375 000 kWh d'économies.

▪ **Pompage d'eau potable à Quessoy**

Les stations de pompage d'eau potable sont souvent équipées de pompes électriques surdimensionnées par rapport au débit nécessaire. C'est le cas de celle de la station de Quessoy. Dans ce cas, et comme il n'est pas possible de régler la vitesse de fonctionnement de la pompe (qui correspond à la fréquence du réseau électrique, 50 Hz), on est contraint d'installer des vannes pour brider mécaniquement le débit : au bilan, gaspillage d'électricité et vieillissement accéléré de la pompe.

Suite à une étude menée par le Syndicat Départemental d'électricité, un variateur de vitesse électronique a été installé sur la station de pompage de Quessoy : l'équipement devrait permettre une économie de près de 80 000 kWh, tout en améliorant les conditions de fonctionnement de la pompe.

Par ailleurs, la pose d'un délesteur pourrait permettre d'abaisser la puissance d'abonnement souscrite.

État d'avancement : Réalisé

- **Projets pédagogiques au lycée Avril à Lamballe**

Il n'y a pas que les investissements en dur qui marchent pour réduire les consommations électriques : les comportements quotidiens sont aussi essentiels pour maîtriser ces consommations, et de petits éco-gestes appliqués par tous peuvent générer de grandes économies...

C'est ce que les professeurs, les élèves et les agents du lycée Avril s'attachent à démontrer dans le cadre de l'opération Vir'Volt. Plusieurs projets pédagogiques ont été montés pour sensibiliser l'ensemble de la communauté scolaire aux économies d'électricité : mesures de consommation et de puissance en cours de physique, réalisation d'un sondage sur les économies d'énergie en cours de marketing, rédaction de slogans mobilisateurs en cours de langue... Ce projet, interdisciplinaire, permet ainsi de rassembler le lycée technique et le lycée professionnel, les professeurs et les agents, dans une même démarche d'Agenda XXI.

- **Sensibilisation des agents de la Maison des Agriculteurs**

Le lycée Avril n'est pas le seul sur le créneau : les agents de la Maison des Agriculteurs, un bâtiment de bureaux qui réunit la Chambre d'Agriculture, le Contrôle Laitier, le CER-France et d'autres structures para-agricoles, se sont aussi investi dans une démarche similaire.



La méthode : mobiliser tous les agents pendant une semaine test, en les invitant à réaliser des économies d'électricité au quotidien : mettre en veille l'ordinateur à midi, éteindre la lumière partout où elle n'est pas nécessaire... A la fin de la semaine, on compare les consommations aux semaines qui ont précédé... et la surprise peut être agréable.

État d'avancement : opération réalisée. Le dernier « défi Vir'Volt » s'est ainsi déroulé début octobre, et a généré 12% d'économies pendant 1 semaine ! Les salariés doivent maintenant transformer l'essai en ancrant dans la durée les bonnes habitudes qui ont été prises...

POUR TOUTES LES INFORMATIONS TECHNIQUES

→ **PROGENER - Thomas Laporte Weywada - 02 96 52 15 70**

→ **Energies Demain - Claire Le Strat - 01 42 87 23 27**

→ **Pays de Saint-Brieuc - Sébastien Fassy - 02 96 58 62 30**

3 - LES PARTENARIATS MIS EN PLACE

Le comité de pilotage de Vir'Volt réunit aujourd'hui une douzaine de partenaires : ADEME, Services de l'État (DDEA, DRIRE), Conseil Régional, Conseil Général, Chambres consulaires, bailleurs sociaux, Syndicat d'Electricité, RTE, ERDF, fournisseurs d'énergie, Communautés d'Agglomération et de Communes composant le Pays.

Certains de ces partenaires sont « pilotes », c'est-à-dire responsables de la mise en œuvre d'une action sur une cible en particulier. De nouveaux partenaires sont venus rejoindre l'opération récemment :

- La Chambre des Métiers pour piloter une action de maîtrise de l'énergie sur les boulangeries,
- Le Groupement des Agriculteurs Biologistes d'Armor pour piloter une action de maîtrise de l'énergie sur les exploitations laitières bio...

Plusieurs porteurs de projets sont ainsi venus rallonger la liste des projets individuels qui s'inscrivent dans l'opération Vir'Volt :

- Foyer-logement « Louis MOREL », à Ploeuc-sur-Lié
- Super U à Binic
- EARL « Kerouezé », à Saint-Alban

L'opération génère un engouement des acteurs du territoire, tant publics que privés, qui incite les porteurs de projets à rejoindre la dynamique. Mais, l'objectif de la première phase de l'opération, « phase test », est bien d'évaluer l'efficacité des actions sur un nombre restreint de projets.

L'opération sera ensuite, dans un second temps, déployée à l'ensemble des acteurs du territoire, pour les cibles qui auront été jugées les plus pertinentes

Parmi les 70 projets recensés initialement, une quinzaine rencontrent des difficultés importantes ou butent sur des points de blocages spécifiques : financement insuffisant, incompatibilités techniques, manque de disponibilité...

Les partenaires de l'opération Vir'Volt s'attachent à étudier et à qualifier précisément les freins rencontrés, pour pouvoir proposer des solutions ou des alternatives.

5 – PREMIER CAS CONCRET : L'OPÉRATION VIR'VOLT - Cible « logements privés » - quartiers de Binic et Robien

Voci un cas concret de mise en place d'actions pour la maîtrise de l'énergie dans deux quartiers de Saint Brieuc : les quartiers de Binic et Ronbien. Ce programme d'actions a commencé en décembre 2008. Il est d'ores et déjà possible de faire le point sur quelques résultats.

La majorité des foyers font preuve d'initiative et d'autonomie pour élaborer leurs programmes de travaux, et n'ont donc pas besoin de maîtrise d'œuvre. Dans la plupart des cas, le point de blocage pour la mise en œuvre des travaux est d'ordre financier, personnel (lié à la vie privée des gens) ou technique, et la présence d'un maître d'œuvre ne faciliterait pas le passage à l'acte.

A. Les différents types de freins identifiés sont :

- « **Financier** » : le seuil de non-passage à l'acte peut être évalué en moyenne, pour cet échantillon, à un temps de retour sur investissement > 5 ans et coût de travaux > 5 000 €.
- « **Psychologique** » : refus des lampes fluocompactes à cause des champs électromagnétiques, refus d'une VMC car « ça ne sert à rien », refus du chauffage au bois à cause de la contrainte d'approvisionnement...
- « **Fonctionne encore** » : lorsque la performance des nouveaux produits sur le marché / aux normes actuelles ne justifie pas de mettre au rebut les anciens produits... Exemples : refus de changer les appareils électro-ménagers, les chaudières ou les ampoules avant leur fin de vie. Ce frein est même valable pour l'isolation, lorsque les gens refusent de ré-isoler car ça a déjà été fait récemment...
- « **Technique** » : impossibilité ou difficulté de mise en œuvre (conduit de fumée endommagé, inaccessibilité des combles, isolation extérieure impossible...)
- « **Personnel** » : personne âgée, maladie ; accident de la vie ; vente du logement ; projet de mariage/d'études des enfants ; personne qui ne souhaite pas tout faire en même temps...

B. Sur les 30 foyers accompagnés, on totalise 230 préconisations / projets, dont :

- 80 préconisations de travaux
- 80 préconisations d'achats
- 70 préconisations de changement de comportement

C. Les préconisations les plus courantes sont :

- Travaux : isolation des murs, isolation des combles, chauffage à énergies renouvelables
- Achats : lampes basse consommation, robinetterie économe, VMC
- Eco-gestes : gestion des veilles, inscription à EcoWatt, réduction de la température de consigne

D. Au niveau du comportement, les résultats sont variés selon les préconisations :

Résultats satisfaisants :

- 91 % des foyers utilisent maintenant des barrettes multiprises et déclarent couper les veilles inutiles
- 12 foyers déclarent suivre leurs consommations de manière régulière

Résultats mitigés :

- 22 % des foyers se sont déjà inscrits à Ecowatt. Les 78% restant se partagent entre :
 - o Ceux qui vont se renseigner dans les semaines qui viennent (dans ce cas nous leur renvoyons personnellement le lien Internet)
 - o Ceux qui ne peuvent pas le faire (pas de mail, pas de portable)
 - o Ceux qui ne souhaitent pas le faire par militantisme (« propagande de RTE pour la centrale... »)
- Parmi ceux qui se chauffaient à plus de 19°C, 36 % seulement déclarent avoir abaissés leur température de consigne

E. Au niveau des achats, le succès est probant pour les ampoules basse consommation :

- 76 % en ont installé ou sont sur le point de le faire, et dans une moindre mesure pour les réducteurs de débit (37 %).
- 43 % des foyers ont changé un équipement électro-ménager vétuste. Autant ne souhaitent pas le faire, ou plus tard, arguant que leur équipement actuel fonctionne encore.
- 33 % des foyers ont calorifugé leur chauffe-eau et/ou leurs conduites d'eau chaude, mais 33% ne le feront pas ou pas tout de suite, pour des raisons privées (trop compliqué, pas le temps...)
- 69 % des foyers ont refusé d'installer une VMC par manque de conviction de leur intérêt (« ça ne sert à rien... »)

F. Au niveau des travaux, on constate des différences intéressantes selon le type de travaux préconisés :

- Isolation de la toiture : 21 % des foyers l'ont réalisé, et 29 % sont actuellement en train de se renseigner (demandes de prix, recherche de matériaux...). Mais 50 % ne souhaitent pas le faire, souvent par manque de conviction (pas convaincus de la faisabilité, de l'intérêt...) ou pour des raisons personnelles.
- Isolation des murs : 15 % l'ont réalisé, et 30 % sont en train de se renseigner. Le temps de retour moyen est estimé à 30 ans. Le frein financier est évoqué dans 25 % des cas, de même que le frein technique (impossibilité d'appliquer une isolation extérieure sur ce type de paroi...).
- Isolation du sol : 46 % l'ont fait, 15 % se renseignent, 23% verront plus tard. Le frein technique est évoqué dans 29% des cas (difficulté de trouver la technique appropriée...).

- Chauffage bois : 11 % ont déjà investi dans un système de chauffage à bois (poêle, insert), mais 44 % s'y refusent. Le point de blocage est soit financier, soit technique (conduit de fumée non adapté...), soit psychologique (manipulation du bois...). Le temps de retour moyen est de 9 ans.

6 - DEUXIÈME CAS CONCRET – L'OPÉRATION BOULANGERIES

Parmi la multitude de métiers qui composent l'artisanat, c'est la boulangerie qui a été retenue comme cible pour l'opération Vir'Volt : ce secteur est en effet particulièrement consommateur d'énergie, et notamment d'électricité, en raison des équipements nécessaires à la préparation et la cuisson du pain.

Les fours de boulangerie sont, sans surprise, le poste le plus consommateur. Les fours électriques gagnent du terrain sur les « traditionnels » fours à gaz ou à fioul, en raison d'un confort d'usage accru et d'une maîtrise plus fine des températures de cuisson.

C'est donc, une cible délicate à aborder pour la maîtrise de la demande d'électricité. Pour autant, l'énergie représente chez les boulangers une part importante de leur chiffre d'affaires, et l'intérêt des artisans-boulangers pour les économies d'énergie va croissant avec le renchérissement des coûts de l'énergie.

Un groupe de travail s'est constitué autour du projet d'accompagner les boulangers du territoire sur la route des économies d'énergie : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'ADEME, les animateurs de l'opération Vir'Volt, le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc (porteur sur son territoire d'une ODESCA – Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat), et le Conseil Général 22 (qui gère un fonds d'intervention pour le développement de l'artisanat et du commerce en zone rurale : le FIDAC).

Le projet consiste à faire réaliser des diagnostics énergétiques chez les boulangers qui en font la demande : la prestation est assurée par des bureaux d'études, et financée à hauteur de 80% par l'ODESCA (dispositif chéquier-conseil).

Les diagnostics apportent aux boulangers les informations suivantes :

- Un état des lieux de leurs consommations d'énergie (fioul, gaz, électricité) : consommation annuelle, répartition par poste, émissions de CO2...
- Des ratios caractéristiques (consommation d'énergie par quintal de pain produit ; kg de CO2 émis par kg de farine panifiée ; % du budget consacré à l'énergie...), qui permettent à l'artisan de se situer par rapport à des échantillons types
- Une série de préconisations concrètes et personnalisées pour diminuer la facture énergétique
- Un zoom sur le four à pain, avec des conseils pratiques pour réduire ses consommations, et éventuellement une analyse comparative multi-énergie pour

mieux choisir son nouveau four (dans le cadre d'un projet de renouvellement de l'équipement)

Ces diagnostics ont déjà été testés sur 5 boulangeries, dont une a engagé, immédiatement, un changement de four (remplacement d'un four électrique par un four à bois).

Une deuxième « campagne » de diagnostics énergétiques sera lancée prochainement à l'attention de l'ensemble des artisans boulangers du territoire du Pays.

En parallèle, le Conseil Général des Côtes d'Armor, membre du groupe de travail, envisage une modification de son dispositif FIDDAC pour y ajouter des aides spécifiques éco-conditionnées.

7 - LES ACTEURS DU PLAN ÉCO-BRETAGNE



→ Les acteurs du Contrat de projets Etat-Région (Etat, ADEME, Conseil régional de Bretagne)

Le Contrat de projets État-Région prévoit la mise en oeuvre d'un programme d'actions conjoint qui s'articule autour de trois grands objectifs :

→ *Maîtriser la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables dans la perspective d'une réduction des émissions de gaz à effets de serre et la mise en oeuvre d'un plan climat régional,*

→ *Créer une dynamique d'éco-responsabilité au niveau de la production et de la consommation d'énergie,*

→ *Améliorer les connaissances et favoriser la communication, l'information et la diffusion de ces connaissances.*

Plus particulièrement, face aux grands enjeux énergétiques, l'État, l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, ont décidé de mettre en place le Plan Éco-Énergie Bretagne. Deux axes prioritaires sont fixés : la sensibilisation du grand public aux modes de consommation et aux comportements responsables en matière d'énergie, d'une part, l'information des collectivités, entreprises et associations sur les politiques et dispositifs proposés, d'autre part.

Pour travailler efficacement en ce sens, l'État, l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, développent une communication conjointe : elle permet d'optimiser les moyens engagés par les partenaires, de disposer d'un plan d'actions commun et de délivrer des messages clairs, avec une intensité accrue.

Fédérées autour du slogan et du sigle « Rassemblons nos énergies!, Plan Éco-Énergie Bretagne », les 3 institutions ont élaboré un plan de communication pour valoriser les nombreuses actions engagées et mises en oeuvre. Citons par exemple, les appels à projets photovoltaïque et bâtiment basse consommation ou le développement et la promotion du réseau breton des Espaces Info-Énergie ou encore la création d'un Observatoire de l'Énergie.

Toute l'actualité et l'information sur le « Plan Éco-Énergie Bretagne » sont accessibles, sur un site internet dédié : www.plan-eco-energie-bretagne.fr

8 – LES AUTRES PARTENAIRES

▶ LE PAYS DE SAINT-BRIEUC



Il est constitué de 64 communes regroupées en 6 communautés de communes (40 % de la population) et une communauté d'Agglomération (60 % de la population). Sa population est de 191 926 habitants (population municipale 2006).

Trois secteurs géographiques sont présents sur son territoire :

- un secteur urbain : 64 % de la population ;
- un secteur littoral : 15 % de la population et 50 km de côte ;
- un secteur rural : 21 % de la population.

Le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc s'est vu confier par ces collectivités territoriales des missions d'aménagement et de développement durable de leur territoire :

- L'établissement d'un Schéma de Cohérence Territoriale, SCOT ;
- La constitution d'un schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, SAGE ;
- Le Pays touristique ;
- Les politiques structurantes que les EPCI souhaitent voir conduites au niveau du Pays.

L'Énergie est l'une de ces politiques structurantes à mettre en œuvre par le Pays de Saint-Brieuc. Ainsi, il mène actuellement les différentes réflexions suivantes :

- Étude des possibilités d'implantation de « zones de développement éolien » (ZDE) sur le territoire du Pays ;
- Expérimentation d'une opération de maîtrise de la consommation électrique sur le territoire du Pays, baptisée VIR'VOLT ;
- Réflexion sur la mise en œuvre d'une Agence Locale de l'Énergie ;
- Réflexion sur l'orientation des financements transitant par le Pays sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Ces différentes réflexions conduiront vraisemblablement à l'élaboration d'un « Plan Climat » pour le territoire du Pays de Saint-Brieuc.

L'Opération VIR'VOLT

Le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc, déjà associé par la Région et l'ADEME aux réflexions préalables, a décidé, par délibération de son comité syndical du 26 octobre 2007 d'être maître d'ouvrage de l'Opération Pilote de la Maîtrise de la Demande en Électricité, pour sa phase test de 2 ans (2008 - 2010).

Cet engagement s'est conclu par la signature d'une convention partenariale entre l'ADEME, la Région Bretagne et le Pays de Saint-Brieuc.

Le marché conclu pour la phase test avec le cabinet « Énergies Demain » et « PROGENER », porté par le Pays de Saint-Brieuc, est financé à parts égales (20 %) par l'ADEME, la Région Bretagne et le Pays de Saint-Brieuc, complété d'une aide européenne FEDER de 40 %.

► **RTE : le gestionnaire du Réseau de Transport de l'Électricité**



Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Électricité

RTE est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau à haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité (ERDF et les entreprises locales de distribution) ou industriels directement raccordés au réseau de transport.

Avec 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 45 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE emploie environ 8300 salariés.

Dans l'Ouest, RTE s'étend en Bretagne, en Pays-de-la-Loire, en Poitou-Charentes et en région Centre et emploie environ 1 000 personnes réparties sur tout le territoire. Le réseau de l'Ouest représente 17 400 km de lignes à Haute et Très Haute Tension, dont 4 400 en région Bretagne.



Une mission de service public

Responsable de l'équilibre production-consommation, RTE mène depuis 2004 des projets en région Bretagne pour pallier la fragilité du réseau : installation d'équipements de compensation pour une meilleure tenue de la tension électrique (inaugurés en 2006), projet de raccordement d'une installation de production d'électricité en Nord Bretagne avec GDF Suez et projet de création d'un nouveau poste électrique 400 000 volts au nord de Lorient.

Une expertise au service de la Maîtrise de la Demande en Énergie

La Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) est un des leviers-clés pour moins et mieux utiliser les ressources disponibles et, à terme, assurer un approvisionnement énergétique

durable, permettant de lutter contre le réchauffement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Par son positionnement au cœur du système électrique français, RTE dispose à tout instant d'une vision globale des échanges d'énergie sur l'ensemble du territoire. Le Bilan prévisionnel de l'équilibre offre-demande d'électricité en France, réalisé tous les deux ans par RTE, est le moyen d'établir une vision à long terme de la sécurité d'alimentation en électricité. Par le mécanisme d'ajustement, RTE propose d'autre part aux industriels de valoriser la souplesse de leurs moyens de production et de moduler leur consommation électrique.

RTE souhaite mettre à disposition de l'ensemble de ses clients, acteurs du marché, collectivités locales, pouvoirs publics et particuliers, ses compétences et son expertise pour favoriser la modération de la consommation électrique lors des pointes de consommation.

Cette démarche s'inscrit dans la durée, en concertation avec l'ensemble des parties intéressées et de façon non discriminatoire.